

# A.A.I. - S.A.R.O.C.

Société anonyme au capital de 2.500.000 francs  
siège social : PARIS (75018), 4 place Charles Dullin

R.C.S. PARIS B 642.009.450

GhB 945

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
du mardi 16 mai 1995

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le seize mai à 15 heures 30, les actionnaires de la société A.A.I - S.A.R.O.C., société anonyme au capital de 2.500.000 francs, dont le siège social est à Paris (75018), 4, place Charles Dullin, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation qui leur en a été faite par le conseil d'administration suivant lettres adressées aux actionnaires sous la forme recommandée le 28 avril 1995.

Tal de COMMERCE de PARIS  
N° dépôt 31554  
20 JUIN 1995

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant la démission de leurs fonctions de commissaires aux comptes :

- de Monsieur François GOLDET, titulaire,
- de Monsieur François MARTIN, suppléant,

décide de nommer en remplacement et pour la durée restant à courir du mandat des commissaires démissionnaires :

\* comme Commissaire aux comptes titulaire :

- la société de Commissaires aux Comptes AUDIT PLUS, inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles, S.A.R.L au capital de 50.000 francs, ayant son siège social à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 99, rue Pierre Grenier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 397 754 748,

\* comme Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur François MARTIN  
domicilié à PARIS (75008), 76, rue de Monceau.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité -

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de réaliser toutes formalités légales de publicités, y compris tous dépôts au greffe du Tribunal de Commerce.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**  
**Georges GALITZINE**

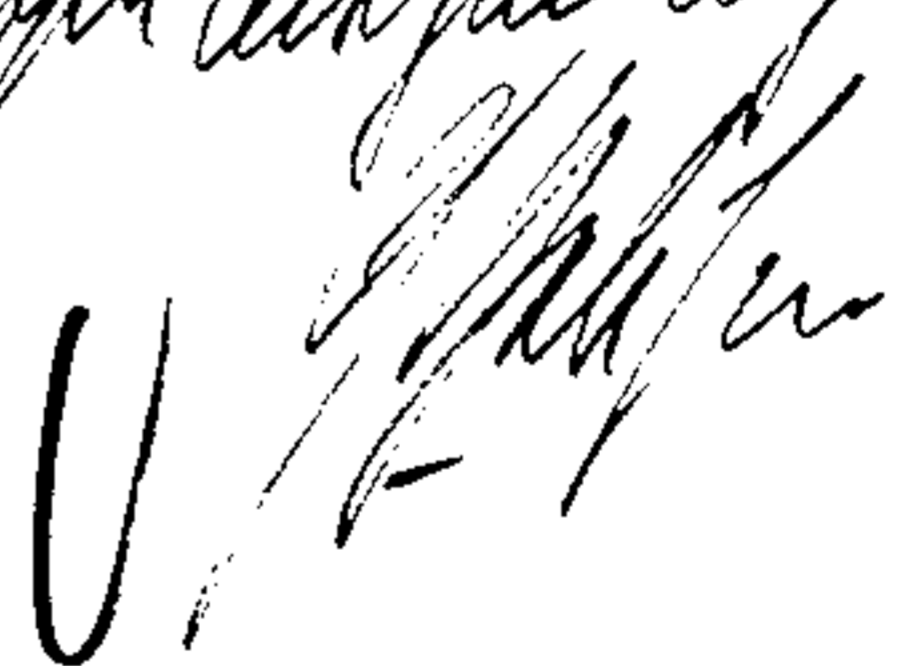
**Les scrutateurs**  
**Catherine GALITZINE**

**Le secrétaire**  
**Jacques LHOPITALIER**

**Arnaud de THOMASSON**

**La Société AUDIT PLUS<sup>1</sup>**

**François MARTIN<sup>1</sup>**

*copie certifiée conforme*  


---

<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour acceptation de ses fonctions".